

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 14 Janvier.

La Gazette de France a reçu un avertissement ainsi conçu :

« L'an mil huit cent soixante, le onze janvier, à onze heures du matin.
 » Nous, Charles-Gabriel Nusse, commissaire de police de la ville de Paris
 » Avons notifié à MM. Gustave Janicot et Paul de Lourdoueix, rédacteurs, et à M. Aubry Foucault, gérant du journal la Gazette de France;
 » Dans les bureaux du journal, situés rue Coq-Héron, n° 5.
 » En parlant à M. Delabarre, rédacteur,
 » L'avertissement dont la teneur suit :
 » Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur;
 » Vu l'article 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852;
 » Vu le numéro de la Gazette de France du 10 janvier 1860;
 » Vu l'article intitulé : *Bulletin politique*, sous la signature Gustave Janicot;
 » Considérant que cet article, par sa violence, tend à exciter l'agitation dans les esprits;
 » Vu également l'article publié dans le même numéro, sous la signature Paul de Lourdoueix, où se trouve la phrase suivante :
 » C'est seulement de 93 que date, avec la terreur, l'avènement du principe électif comme base de la souveraineté publique.
 » Considérant que le passage susvisé contient tout à la fois un outrage et une attaque contre le principe de la souveraineté nationale et du suffrage universel, sur lequel reposent les institutions de l'Empire,
 » Arrête :
 » Art. 1^{er}. Un premier avertissement est donné au journal la Gazette de France, dans la personne de MM. Gustave Janicot et Paul de Lourdoueix, signataires desdits articles, et de M. Aubry Foucault, gérant du journal.

» Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.
 » Paris, le 11 janvier 1860.

Signé, BILLAUT.

Nous reproduisons, d'après le Journal de Rome du 3 de ce mois, une allocution prononcée le premier jour de l'an par le Saint-Père, en réponse aux félicitations qui lui étaient offertes par le général comte de Goyon, commandant en chef de la division française dans les Etats pontificaux, à la tête de cette division.

Cette allocution n'aurait peut-être pas été prononcée si Sa Sainteté eût déjà reçu la lettre que S. M. l'Empereur lui a adressée à la date du 31 décembre, lettre dont nous donnons plus loin le texte :

Monsieur le général,

Si chaque année nous avons reçu avec plaisir les vœux que vous nous avez présentés au nom des braves officiers et de l'armée que vous commandez si dignement, ces vœux nous sont doublement chers aujourd'hui à cause des événements exceptionnels qui se sont succédés, et parce que vous nous assurez que la division française qui se trouve dans les Etats pontificaux y est placée pour la défense des droits de la catholicité. Que Dieu vous bénisse donc, vous et toute l'armée française ! qu'il bénisse également toutes les classes de cette généreuse nation.

En nous prosternant aux pieds de ce Dieu qui fut, est et sera dans l'éternité, nous le prions dans l'humilité de notre cœur de faire descendre abondamment ses grâces et ses lumières sur le Chef auguste de cette armée et de cette nation, afin qu'éclairé de ces lumières, il puisse marcher sûrement dans sa route difficile, et reconnaître encore la fausseté de certains principes qui ont été produits ces jours derniers dans un opuscule qu'on peut appeler un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions. Nous espérons qu'à l'aide de ces lumières, disons plus, nous sommes persuadés qu'avec l'aide de ces lumières il condamnera les

principes contenus dans cet opuscule : nous en sommes d'autant plus convaincus que nous possédons quelques pièces qu'il y a quelque temps Sa Majesté eut la bonté de nous faire parvenir et qui sont une véritable condamnation de ces principes. C'est avec cette conviction que nous implorons Dieu pour qu'il répande ses bénédictions sur l'Empereur, sur son auguste Compagne, sur le Prince Impérial et sur toute la France.

Très-Saint Père,

La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre m'a vivement touché et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des Etats de l'Eglise, et certes parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et malgré mon dévouement au Saint-Siège, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Austrie.

La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si dès cette époque Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ses provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les marches d'Ancone d'une invasion certaine.

Aujourd'hui le Congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège sur les Légations; néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les sou-

mettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances ; ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

Que reste-t-il donc à faire? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentent les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que ce soit la solution, ce qui me paraît le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement et qu'en échange il demandât aux puissances une paix pendant de longues années et au Saint-Siège la possession paisible des Etats de l'Eglise.

Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent; elle comprendra la difficulté de ma situation; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en ce souvenir de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste Chef.

J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée et je l'ai cru indispensable avant le Congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne changera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'Elle a envoyée à l'Impératrice, au Prince Impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma propre vénération.

De Votre Sainteté

Votre dévot Fils,
 NAPOLÉON.

Palais des Tuileries, 31 décembre 1859.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 14 JANVIER 1860.

— N° 13. —

UN CONSPIRATEUR (*)

Par RIDDERSTAD.

Pour faire suite au *Traban*.

IX

Alm et Forster. (Suite).

— Et dire que d'autres pauvres diables n'ont que rarement quelque chose à boire ! Peut-on lui parler ? J'ai tant de choses à lui dire.

— Garçon ! garçon ! cria-t-on en ce moment de plusieurs côtés à la fois.

— Vous voyez, monsieur, combien nous sommes occupés : je ne crois pas que mon maître ait le temps; mais n'auriez-vous pas la bonté de descendre à la cave ?

— Une excellente idée... Pourquoi pas ?
 Alm ne se fit donc pas prier.

(Reproduction interdite.)

« Favori de la fortune ! » s'écria-t-il en abordant Forster.

Forster leva la tête, et lui tendit amicalement les bras, mais sans répondre. On eût dit qu'il était en état de somnolence; le vin embaumait l'air autour de lui.

« Je te félicite, poursuivit Alm; te voilà vraiment à un second Niagara, enfant gâté de l'aisance. Diable, il valait bien la peine d'avoir des remords de conscience pour une couple de rixdalers que je te dois; je viens tout exprès pour te les rendre... Tu te rappelles que la dernière fois que nous avons soupé ensemble, tu as payé mon écot.

— Ah ! oui, je m'en souviens; il y a longtemps de ça. Tu veux parler de notre souper à Liljeholm, du soir où tu crus saisir la fortune par la robe. Qu'en est-il advenu ? Quant à moi, tu vois quelle est ma position.

Et Forster remplit deux gobelets.

« Boirai-je à ta fortune aussi ? Je le puis sans doute, » ajouta-t-il.

Le bien-être et l'indépendance dont jouissait son ami excitèrent l'envie d'Alm.

Il lui sembla que tout ce bonheur lui avait été volé et qu'il avait de sérieux motifs de haine et de vengeance contre Forster. Toutefois, il entraînait moins que jamais dans son caractère de découvrir son âme, et il répondit au toast de Forster :

« En vérité, j'avoue que tu as lieu de t'estimer heureux. Il en est tout autrement de moi.

— Je comprends, camarade; mais pourquoi n'es-tu pas venu quelquefois ici ? Les comptes n'auraient pas été difficiles entre nous.

— Je puis être sincère avec toi, car nous sommes amis.

— Compte sur moi. Ne me cache pas tes peines, et je ferai ce que je pourrai pour toi. Tu sais depuis longtemps que j'ai bon cœur, et maintenant les moyens ne me manquent plus... Parle !

— Dis-moi d'abord si ce n'est pas le baron Feldmans qui, avant son départ pour l'étranger, t'a fourni les moyens de fonder cet établissement.

— Eh bien, oui ! puisque tu le demandes. Autrement, je n'en parlerais pas; le baron a été très bon pour moi.

— Et tu es reconnaissant ?

— Je ne fais que mon devoir. Mais pourquoi de pareilles questions ? Si je ne me trompe, tu as certains rapports intimes avec Reuterholm ?

— Je ne le nierai pas; mais tu vois à quoi je ressemble... Un pauvre diable en habit rapé. Voilà la récompense de mes services. Si j'avais été bien avisé, je me serais mis depuis longtemps au service de Feldmans, qui est un tout autre homme.

— Certainement, frère, on peut en juger par moi; mais il serait trop tard maintenant pour changer de maître. Tu sais que Feldmans est en Italie, et d'ailleurs, on ne doit pas ainsi de but en blanc quitter l'un pour l'autre.

— Ah bah ! les intérêts sont nos véritables maîtres, et je n'en connais pas d'autres. Tu disais donc que Feldmans est en Italie; je le sais, mais comment ?

— Tu l'interromps; que voulais-tu dire ?

— Rien, frère, rien... je...

— Tu n'as peut-être pas de confiance en moi ?

— J'avoue que je ne me confie pas volontiers à quelqu'un que je...

— Ce que tu as sur le cœur est sans doute important, très important peut-être ?

— De la plus haute importance. Je crois que...

— Parle sans détour.

— Que tout mon avenir en dépend. J'ai maintenant la fortune entre les mains, si je ne la laisse plus échapper; je pense que si je pouvais seulement avoir quelques renseignements sur une certaine chose...

— Ouvre-moi ton cœur, Alm; peut-être puis-je faire plus que tu ne te l'imagines. Que désires-tu savoir ?

— Je suis persuadé que tu pourrais me donner des renseignements si tu voulais; mais... mais...

— Pas tant de mais ! A ta santé, frère. Je te remercie d'être venu me voir.

— Mais... Ah ! quel vin délicieux ! A ta santé, Forster ! Vois-tu, je ne te connais plus aussi bien qu'autrefois; je ne suis pas au courant de tes relations. Si j'étais sûr que tu sois dévoué corps et âme à Feldmans... alors...

— Comment peux-tu douter de mon dévouement au baron ? Je lui dois tout ce que je possède. Parle franchement, pardieu ! si la chose le concerne. Encore un gobelet de vin. A ta santé, mon vieil ami ! Tu voulais dire quelque chose.

— Eh bien donc... mais personne ne peut-il nous entendre ?

— Sois sans inquiétude; je vais pousser le verrou... Voilà... maintenant parle sans crainte.

— J'ai découvert un secret de cour, même plusieurs.

— Serait-il vrai et sont-ils importants ?

— Comme je viens de le dire; ils sont si importants, surtout pour une personne qui est en